

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS VICTIMES ET CO-VICTIMES DE
VIOLENCES INTRAFAMILIALES (658 2° RECTIFIÉ) - (N° 800)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 43

présenté par

Mme Santiago et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« expresse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.